



BNSSA

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Site de Montluçon

Présentation

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire...

- à la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées
- à l'assistance d'un Maître Nageur ou d'un d'Educateur Sportif des activités de la natation

Le titulaire du BNSSA ne fait que de la surveillance, il ne peut pas faire de l'enseignement.

Où exerce-t-il ?

- sur les plans d'eau
- sur les plages
- sur les rivières
- dans les piscines, les campings et les club-hôtels sous la responsabilité d'un maître nageur

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 17 ans à la date de l'examen
- être licencié dans un club FFN

Contenu de la formation

Cette formation prépare aux épreuves de l'examen du BNSSA qui comporte...

3 épreuves pratiques éliminatoires :

- parcours de sauvetage de 100m ;
- parcours de sauvetage de 250m en continu avec palmes, masque et tuba ;
- secours à personne en milieu aquatique.

1 épreuve notée :

- Questionnaire à choix multiple.

Certification

Diplôme relevant du ministère de l'Intérieur à la délivrance duquel les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont associées.

Particularité(s)

La formation se déroulera au stade aquatique de la « Loue » sur la commune de Saint-Victor avec comme responsable pédagogique Monsieur Grégory MAQUAIRE.

Les titulaires du BNSSA sont astreints tous les 5 ans à une session de recyclage et de perfectionnement à l'issue de laquelle ils participent à un examen de contrôle qui permet au jury de prolonger ou non la validité du diplôme.



MINISTÈRE
DES SPORTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Calendrier de la formation

| | Inscription avant le | Epreuves de sélection | Début de la formation | Fin de la formation | Effectif | Examen | Durée totale |
|----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|----------|-----------|--------------|
| Parcours complet session 1 | Septembre 18 | Octobre 18 | Octobre 18 | Mars 19 | 20 | à définir | 70 h |
| Recyclage session 1 | Janvier 19 | - | Janvier 19 | Mars 19 | 8 | À définir | 20 h |

* date d'examen fixée sous réserve de validation par la préfecture de l'Allier.
Les séances se déroulent les mardis, jeudis et vendredis de 18h30 à 20h00.

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2018

| | | |
|--------------------|---------------------------------|--------------|
| Frais pédagogiques | parcours complet avec PSE1 | 630.00 euros |
| | parcours complet sans PSE1 | 414.00 euros |
| Recyclage | avec la formation continue PSE1 | 180.00 euros |
| | sans la formation continue PSE1 | 130.00 euros |

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi
- **Personne porteuse de handicap** : AGEFIPH, Cap emploi...
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Renaud LAURENT- Tél. 04 70 59 52 72
E-mail : renaud.laurent@creps-vichy.sports.gouv.fr

Grégory MAQUAIRE
Responsable pédagogique sur le site de la formation
Tél. 04 70 29 12 67

SECRETARIAT DE LA FORMATION
E-mail : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr